# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 4 MARS 2019 À 20 HEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent: Le conseiller Pierre Sarrazin.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 2019-03-04-01 Ouverture de la séance

# 2019-03-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

# 2019-03-04-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

Après leur lecture,

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019 soit adopté.

### 2019-03-04-04 Liste des déboursés du mois de février

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pier-Olivier Bujold et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 319 832,39 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

#### **2019-03-04-05** Correspondance (dons)

# Fondation Linda LeMore-Brown

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage qu'un don de 50 \$ soit versé à cet organisme dans le cadre de la 24e édition du tournoi de curling annuel.

# Centre Accalmie

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages qu'un don de 50 \$ soit versé à ce Centre dans le cadre de la 8e édition de son tournoi de golf bénéfice.

# Radio CIEU-FM

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la radio CIEU-FM pour un montant de 75 \$.

# École des Découvertes

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages qu'un don de 50 \$ soit versé à l'École des Découvertes pour soutenir des élèves dans le besoin.

# Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer (OGPAC)

Il est proposé par le conseiller Pier-Olivier Bujold qu'un don de 50 \$ soit versé à cet organisme dans le cadre du 32° Quillethon de l'Espoir OGPAC-Bellaventure qui se déroulera du 8 au 17 mars 2019.

Ces propositions sont toutes résolues à l'unanimité (des membres du Conseil).

# 2019-03-04-06 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Madame Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Madame Diane Lebouthillier, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Madame Vicky-May Hamm, pour appui.

# 2019-03-04-07 Sécurité civile Demande d'aide financière - volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de la MRC Bonaventure (Shigawake, Canton de Saint-Godefroi, Canton de Hope, Hope Town, Paspébiac, New Carlisle, Bonaventure, Saint-Elzéar, Caplan, Saint-Alphonse, New Richmond, Cascapédia-St-Jules et le TNO de la MRC Bonaventure) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### 2019-03-04-08 Comité consultatif d'urbanisme Nomination des membres

ATTENDU l'échéance du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la volonté de madame Annie Dupéré de poursuivre son mandat;

ATTENDU l'intérêt de messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Maxime Arsenault et Elie Arsenault de poursuivre leur mandat;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-14-09 nominant monsieur Georges-Étienne Poirier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner ces personnes à titre de membres du comité, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

# 2019-03-04-09 ASCIQ - Adhésion 2019

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soit renouvelée l'adhésion de la Municipalité auprès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2019, pour un montant de 265 \$ plus taxes.

### 2019-03-04-10 Adhésion URLS GÎM

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 126 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

Monsieur Pier-Olivier Bujold et madame Rachel Gauthier sont délégués pour représenter la Municipalité à l'assemblée générale de l'organisme.

### 2019-03-04-11 Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant vient à échéance le 14 mars 2019.

ATTENDU la volonté du Conseil de poursuivre le processus de rotation pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Stéphane-Alexandre Blais soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon pour une période de huit mois débutant le 15 mars 2019 pour se terminer le 15 novembre 2019.

# 2019-03-04-12 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai:

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon proclame la semaine du 6 au 12 mai la « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

#### 2019-03-04-13 Autres sujets

### 2019-03-04-13-01 Cours pour que ça bouge – autorisation

ATTENDU QUE se tiendra la deuxième édition du défi « Cours pour que ça bouge » le 25 avril prochain;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution municipale qui donne la permission de courir sur l'accotement pour la portion du trajet se trouvant dans la Municipalité de Saint-Siméon;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les élèves qui participent à cet événement à courir sur l'accotement de son territoire.

# 2019-03-04-14 Période de questions

Des félicitations ont été données au comité de l'événement Plaisirs d'hiver des Pipianes.

Les commentaires et questionnements soulevés concernent l'écart significatif entre les déboursés de janvier et février, le déneigement des bornes fontaines et l'ouverture des chemins exclus à l'article 4 du Règlement 465-18.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

# 2019-03-04-15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h 15.

Denis Gauthier	Nathalie Arsenault
Maire	Directrice générale